

les dispositions nécessaires avec la *Pan Arctic* pour nous assurer qu'au cours des travaux de développement, elle offrirait des emplois aux Esquimaux qualifiés pour travailler à ces recherches de pétrole sur l'île Melville.

[Traduction]

M. Orlikow: Je ne pense pas que le ministre ait compris ma question. Je n'ai pas voulu dire qu'ils reçoivent des actions, mais dans bien des régions les cultivateurs touchent une partie des bénéfices réalisés sur le pétrole extrait de leurs terres. Je demande qu'on envisage la même chose pour les Indiens et les Esquimaux.

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Je n'ai rien à ajouter, monsieur l'Orateur, à la réponse que j'ai donnée.

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE NOUVEAU BILL SUR LES RÉCLAMATIONS DES INDIENS

M. Erik Nielsen (Yukon): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire si le gouvernement a l'intention de présenter de nouveau le bill sur la Commission des réclamations des Indiens?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question il y a quelques jours et ma réponse est toujours la même.

[Traduction]

SOUTH INDIAN LAKE (MANITOBA)—SUBMERSION DE FOYERS EN RAISON D'AMÉNAGEMENTS HYDRO-ÉLECTRIQUES

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Peut-il promettre à la Chambre que son ministère fera tout son possible pour sauvegarder les intérêts de la centaine de familles indiennes et métisses de South Indian Lake menacées d'expropriation par le gouvernement du Manitoba, leurs terres devant être inondées en raison d'aménagements hydro-électriques.

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question, hier, et nous nous intéressons énormément au problème auquel doivent faire face un certain nombre d'Indiens du Manitoba.

Je voudrais répondre à la question précise qui m'a été posée hier par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), relativement aux

honoraires d'avocats. Le ministère n'est pas tenu de payer les honoraires des avocats engagés par les Indiens pour se défendre, mais on m'informe que le gouvernement du Manitoba a assuré les Indiens qu'il défraierait les déboursés encourus par eux pour faire valoir leurs droits.

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

LE FARDEAU FISCAL IMPOSÉ AUX HÉRITIERS DES FERMES ET DES ENTREPRISES FAMILIALES

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, comme vous avez déclaré irrecevable une question que j'ai posée antérieurement, pourrais-je maintenant la formuler autrement? Le ministre des Finances me dirait-il pourquoi il a jugé nécessaire d'imposer un fardeau fiscal spécial, comme il l'a admis, aux héritiers des fermes et des entreprises familiales?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question prête toujours à controverse.

M. McIntosh: Pour quelle raison, monsieur l'Orateur?

[Plus tard]

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Par deux fois j'ai tenté de poser une question au ministre des Finances. La dernière fois, vous avez dit que ma question était controversable. Ce fut votre décision, n'est-ce pas? Je prétends que ma question ne prêtait pas à controverse et je demande au ministre pourquoi il est nécessaire d'imposer ce fardeau fiscal aux fermes et entreprises familiales. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne peux laisser le ministre répondre à la question. Le député fait une interprétation. Toutefois, l'honorable représentant et tous les autres députés m'ont imposé la tâche, pas toujours agréable, d'Orateur de cette chambre. Je dois interpréter le Règlement. Selon mon interprétation, la question du député est litigieuse et n'admet pas de discussion. (*Applaudissements*)

M. McIntosh: Alors, monsieur l'Orateur, puis-je formuler ma question autrement et demander au ministre s'il a l'intention d'infliger un impôt spécial aux héritiers des fermes et entreprises familiales?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question me paraît plus acceptable que la première et je laisse le ministre y répondre.